

Communiqué - pour diffusion immédiate

Demande de moratoire de la Coalition de Saint-Mathieu-du-Parc au ministre Dufour (MFFP)

Des coupes forestières néfastes pour le développement du tourisme dans notre municipalité

Saint-Mathieu-du-Parc, le 5 janvier 2022 - Toujours en attente de la position du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, quant à sa demande de moratoire, la Coalition pour la préservation du Parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc lance un cri d'alarme.

« Si les coupes prévues dans quelques jours au chantier Tourbière_Ilot de 70 hectares se tiennent, c'est un secteur névralgique pour le développement de l'écotourisme dans notre municipalité qui disparaîtra », indique le porte-parole de la Coalition, M. Éric Proulx. « Nous ne pouvons pas nous le permettre et le ministre Dufour devrait en prendre note ».

Les retombées économiques à court terme de ces coupes apparaissent relativement peu importantes pour Saint-Mathieu-du-Parc et la région, comparativement à un développement harmonieux du récréotourisme à moyen et long terme, affirme la Coalition. « Nous ne nous opposons pas d'emblée à toute coupe forestière. Nous oeuvrons dans une perspective de collaboration avec cette industrie et nous souhaitons établir un partenariat avec l'entreprise Rémabec, détentrice des droits pour cette coupe, et le gouvernement du Québec pour obtenir une acceptabilité sociale », souligne le porte-parole de la Coalition.

À ce jour, l'opposition de la Coalition à cette coupe de bois a permis de récolter l'appui d'une quarantaine d'organismes de la région et des municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et de Shawinigan. La ville de Trois-Rivières et la MRC de Maskinongé se prononceront sous peu. De plus, une pétition déposée sur le site de l'Assemblée nationale du Québec a permis de recueillir près de 2 000 signatures à ce jour, en plus de centaines d'autres en version papier.

Comme bien des municipalités québécoises, Saint-Mathieu-du-Parc fait face actuellement à des difficultés et des défis importants : des commerces de services ont fermé leurs portes, les industries en sont absente, mais un nouvel essor se fait sentir du côté de l'hébergement touristique, de la restauration et du loisir récréoforestier.

« Avec la pandémie, c'est à un véritable boom de fréquentation que nous avons assisté depuis deux ans au Parc récréoforestier. Les sentiers de marche, les parois d'escalade et les sentiers de vélo de montagne ont connu une forte affluence, quasi à saturation, ajoute le porte-parole. Nous sommes à proximité des centres urbains de la région et nous devenons un fort pôle d'attraction. Le temps est donc venu d'encadrer et de développer ce secteur ».

Pour ce faire, la Coalition pour la préservation du Parc récréoforestier prépare un projet d'aire protégée de 127 km carrés, ceinturant le sud du Parc de la Mauricie. Le chantier de coupes prévues est situé sur cette aire, au coeur du territoire de développement potentiel des activités récréotouristiques. La Coalition dépose d'ailleurs aujourd'hui des cartes ci-jointes en lien avec ses projets d'expansion des activités de récréotourisme dans ce secteur à haute valeur écologique.

« Facilement accessible, ce secteur regorge d'une variété d'arbres matures, dont certains quasi centenaires, d'espèces protégées, dont la tortue des bois, de falaises, de gorges, de ruisseaux et de tourbières qui sont un cadre parfait pour l'éducation et le recueillement. Le potentiel est immense ! Ce serait triste de voir tout ça mourir dans l'œuf », insiste le porte-parole.

« Nous croyons que l'industrie forestière devra relever de nouveaux défis majeurs au cours des prochaines années. La création d'aires protégées et de corridors écologiques, la protection des forêts anciennes, la sensibilisation accrue des jeunes générations à la qualité de notre environnement, la nécessité de combattre les changements climatiques et bien d'autres facteurs viendront influencer son développement. Nous invitons le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs à prêter une attention particulière à ces nouvelles réalités », ajoute M. Proulx.

Rappelons enfin que le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger 30% de son territoire d'ici 2030 et que la Mauricie n'en est qu'à 7%. De plus, comme la forêt des terres publiques limitrophes à cette coupe a été touchée à plus de 50% par les opérations forestières des 30 dernières années, nous considérons que ces terres ont beaucoup donné et que leur réhabilitation sous forme d'écotourisme prend tout son sens pour une région et une population qui en font une orientation de développement, conclut Éric Proulx.